

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES MEMBRES

DU BUREAU DU SIREDOM DU 03 JUIN 2010

Le 03 juin 2010, à 18h00, les membres du Bureau du SIREDOM se sont réunis dans la salle de réunions des locaux de l'Ecosite Sud Essonne à ETAMPES, (Essonne), sous la Présidence de Monsieur Franck MARLIN, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Franck MARLIN, Président
Monsieur Francis CHOUAT, 1^{er} Vice-Président
Monsieur Jean-Claude QUINTARD, 2^{ème} Vice-Président
Monsieur Eric BRAIVE, 3^{ème} Vice-Président
Monsieur Didier CHASTANET, 5^{ème} Vice-Président
Monsieur Jean PERTHUIS, 6^{ème} Vice-Président
Monsieur Pascal NOURY, 7^{ème} Vice-Président
Monsieur Gilles LE PAGE, 9^{ème} Vice-Président
Monsieur Jacques BEAUDET, 10^{ème} Vice-Président
Monsieur Eric VALAT, 11^{ème} Vice-Président
Monsieur Paul DA SILVA, 14^{ème} Vice-Président
Madame Françoise VIGNEAU, 15^{ème} Vice-Présidente
Monsieur Arnaud BARROUX, 16^{ème} Vice-Président

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Michel ZAMPARUTTI, 4^{ème} Vice-Président
Monsieur Jean-Pierre MARCELIN, 8^{ème} Vice-Président
Monsieur Pascal SIMONNOT, 12^{ème} Vice-Président
Monsieur Paul DA SILVA, 14^{ème} Vice-Président

ORDRE DU JOUR

POINT N°1 : MARCHES PUBLICS – MARCHÉ 2010-04 «FOURNITURE ET POSE DE VANNES D'ARRÊT SUR LE RESEAU DECHETERIES DU SIREDOM » AUTORISATION POUR LE PRÉSIDENT A SIGNER LE MARCHÉ

POINT N°2 : INFORMATION - REDUCTION DU PRIX DE TRAITEMENT DES DECHETS PAR L'ALLONGEMENT DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'UIOM

POINT N°3 : INFORMATION - TRAITEMENT DES BIO-DECHETS

POINT N°4 : INFORMATION - COOPERATION INTERSYNDICALE

POINT N°5 : INFORMATION – AUDIT FINANCIER COMPLEMENTAIRE

POINT N°6 : REPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 03 JUIN 2010

POINT N°7 : QUESTIONS DIVERSES

POINT N°1 : MARCHES PUBLICS – MARCHÉ 2010-04 «FOURNITURE ET POSE DE VANNES D'ARRÊT SUR LE RESEAU DECHETERIES DU SIREDOM » AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHÉ

Monsieur Jean-Claude QUINTARD rappelle que par délibération n° 10.03.10/B01 du 10 mars 2010, le Bureau du Comité Syndical l'a autorisé à lancer une procédure adaptée pour la fourniture et la pose de vannes d'arrêt sur le réseau déchèteries du SIREDOM.

Les déchèteries concernées sont les suivantes :

Déchèterie de Vigneux sur Seine : Chemin Port Courcel – 91270 Vigneux sur Seine

Déchèterie de Ste Geneviève des Bois : 13, rue Paul Langevin – 91170 Sainte Geneviève des Bois

Déchèterie de Milly la Forêt : ZI le Chenais – 91490 Milly la Forêt

Déchèterie de Morangis : Voie du Cheminet – 91420 Morangis

Déchèterie de Lardy : rue Jacques Cartier – 91510 Lardy

Déchèterie de Ballancourt sur Essonne - lieu dit « la vallée » - 91610 Ballancourt-sur-Essonne

Les travaux consistent pour chaque déchèterie concernée :

- 1- au déblai, le terrassement et la remise en état du sol et aménagements (espaces verts ou voirie lourde selon les déchèteries) sur la zone concernée par la pose de la vanne
- 2- à la fourniture et la pose d'une vanne d'arrêt murale à guillotine
- 3- à la fourniture et la pose d'un ouvrage de visite et d'un tampon en fonte
- 4- à la fourniture d'une clé de barrage adaptée au système de fermeture de la vanne installée

La consultation a été lancée le 21 avril 2010 pour une remise des offres le 17 mai 2010 à 12 h 00.

Trois offres ont été remises dans les délais.

Les sociétés ayant déposé une offre:

- Pli n°1 : Travaux Publics de Soisy
- Pli n°2 : Quincy TP
- Pli n°3 : ATP

L'ouverture des plis a été réalisée en présence de Monsieur le 2^{ème}-Vice Président du SIREDOM et Président de la Commission d'Appel d'Offres le mardi 18 mai 2010 à 8 heures 30.

Les trois candidatures étaient complètes, l'administration a donc procédé à l'analyse du mémoire technique.

Critère 1 - prix de l'offre : 70 points

Le jugement des offres s'effectuera de la manière suivante :

La note maximale est accordée au candidat ayant remis la meilleure offre économique, soit 70 points.

L'offre A est l'offre à classer.

$$\text{Classement de l'offre A} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins chère} \times 70}{\text{Montant de l'offre A}}$$

Le niveau 70 correspond à l'offre la moins disante. Le maximum de points sera accordé au candidat ayant remis la meilleure proposition.

L'offre qui obtiendra le total de points le plus élevé sera déclarée la moins disante sur ce critère.

Critère 2 – offre technique 30 points

Le critère 2 sera apprécié en multipliant le nombre de points maximum du critère par l'un des coefficients suivants :

- Offre parfaite : 1
- Offre excellente: 0,9
- Offre très bonne : 0,8
- Offre bonne : 0,7
- Offre assez bonne : 0,6
- Offre moyenne : 0,5
- Offre médiocre : 0,4
- Offre assez faible : 0,3
- Offre faible : 0,2
- Offre très faible : 0,1
- Offre nulle : 0

L'offre qui obtiendra le total de points le plus élevé sera déclarée la mieux-disante sur ce critère.

Après analyse il est proposé de retenir : la Société Quincy TP pour un montant de 99 735,00 € HT

Il est demandé au Bureau du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer le Marché A Procédure Adaptée n°2009-04 intitulé «fourniture et pose de vannes d'arrêt sur le réseau déchèteries du SIREDOM», avec la société la mieux disante soit : Quincy TP pour un montant 99 735.00 € HT

DELIBERATION :

*VU l'exposé de Monsieur le Président,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU la délibération n° 10.03.10/B01 du Bureau Syndical du 10 mars 2010,
VU le rapport d'analyses des offres présenté par l'administration,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU DU COMITE SYNDICAL,
APPROUVE, à l'unanimité, le rapport d'analyse des offres présenté par l'administration, relatif au marché à procédure adaptée Marché 2010-04 «fourniture et pose de vannes d'arrêt sur le réseau déchèteries du SIREDOM»,
DIT, à l'unanimité, que le marché à procédure adaptée n°2010-04 intitulé «fourniture et pose de vannes d'arrêt sur le réseau déchèteries du SIREDOM» est attribué à la société la mieux disante, soit la société Quincy TP, pour un montant HT de 99 735.00 €,
AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer ledit marché avec la Société la mieux disante, soit la Société Quincy TP,
AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette affaire,
DIT à l'unanimité, que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 21 du budget correspondant.*

POINT N°2 : INFORMATION - REDUCTION DU PRIX DE TRAITEMENT DES DECHETS PAR L'ALLONGEMENT DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'UIOM

Les documents relatifs à ce sujet ont été distribués en séance du Bureau du 19 mai dernier et adressés par courrier aux Vice-Présidents absents.

Monsieur Francis CHOUAT propose que la commission des finances se saisisse de ce dossier en amont du Bureau.

Monsieur le Président et les membres du Bureau émettent un avis favorable à cette proposition.

POINT N°3 : INFORMATION - TRAITEMENT DES BIO-DECHETS

Les membres du Bureau émettent un avis favorable sur le principe d'un partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne sur la possibilité de cofinancer une étude sur le traitement des bio-déchets portant notamment sur :

- L'évaluation des gisements potentiels dans la restauration collective des collèges et également des services du Conseil Général
- la comparaison de scénarii de prise en charge de la collecte en fonction, notamment, de la mise en place de la redevance spéciale

POINT N°4 : INFORMATION - COOPERATION INTERSYNDICALE

Monsieur Pascal NOURY dresse le bilan de la commission coopération intersyndicale.

A l'issue de trois réunions le constat est fait que malgré l'intérêt commun, le manque de disponibilité et de moyens ne permet pas d'avancer sur les objectifs.

De plus, la réduction des tonnages constatée de façon générale ne facilite pas la poursuite des démarches de mutualisation des moyens de traitement.

Un sujet semble plus mobilisateur : la prévention. Des contacts devraient être pris avec les syndicats limitrophes du territoire du SIREDOM. La journée de rencontre prévue à l'automne prochaine sur ce thème devrait favoriser cette action.

POINT N°5 : INFORMATION – AUDIT FINANCIER COMPLEMENTAIRE

Ce point est reporté de l'ordre du jour.

POINT N°6 : REPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 03 JUIN 2010

Monsieur le Président rappelle les points de l'ordre du jour du Comité Syndical qui suit la présente réunion.

Sur le compte administratif 2009, Monsieur Francis CHOUAT rappelle le résultat excédentaire en fonctionnement. Il rappelle qu'il a été proposé qu'à l'automne ait lieu un débat en Bureau afin de décider de la ventilation de cet excédent.

Monsieur le Président souhaite qu'une communication importante soit faite sur le bon résultat du compte administratif 2009.

Il souhaite avoir une lisibilité sur l'avenir de la situation financière du SIREDOM en travaillant sur des perspectives financières sur les 5 prochaines années.

POINT N°7 : QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Claude QUINTARD souhaite informer le Bureau que sur les 16 marchés publics lancés, on a constaté un écart important entre l'estimation financière du marché et la réponse des candidats : 2.16 M€ estimés contre 1.57 M€ de montant réel.

Il souligne que les estimations sont faites à partir des marchés en cours à renouveler.

Monsieur le Président rappelle que l'appel à projet pour la nouvelle activité sur l'Ecosite Sud Essonne devra aussi comporter un volet insertion sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h15.

**Fait à ETAMPES, le 03 juin 2010
Le Président du S.I.R.E.D.O.M.,
Franck MARLIN**